



"Lender of Northern Opportunity"

2020

2021

RAPPORT
ANNUEL







TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente	04
Mandat et mission	06
Gouvernance de la Société	08
Membres du personnel	12
Analyse et propos de la direction	14
Sommaire des résultats financiers	16
Activités de passation de contrats, d'approvisionnement et de location	22
Portefeuille de prêts	24
Exigences en matière de prêts	29
États financiers vérifiés	30

MOT DE LA PRÉSIDENTE

2 000 000 \$

Nouvelle limite légalement autorisée
pour les prêts de la Société

212 686 \$

Total des paiements des clients différés en
raison des difficultés soulevées par la COVID-19

200 000 \$

Augmentation du financement de base
reçu du ministère du Développement
économique et des Transports

Au nom du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut, nous sommes heureux de présenter notre rapport annuel de 2020-2021.

Notre mission consiste à stimuler le développement économique dans tout le Nunavut en aidant notre clientèle à gérer efficacement des entreprises viables. Nous nous efforçons de trouver des façons nouvelles et innovantes de répondre aux besoins de notre clientèle.

Le conseil d'administration remercie les membres de l'Assemblée législative pour leur soutien à l'égard de l'adoption du projet de loi 64 (Loi modifiant la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut), qui a augmenté la limite législative relative aux prêts d'un million de dollars à deux millions de dollars. Il s'agit d'une première étape

dans l'actualisation de la loi relative à la Société, qui, jusqu'à maintenant, n'avait subi aucune modification importante depuis sa création en 1988.

Le conseil d'administration est reconnaissant du large soutien dont il a bénéficié de la part des clients et des partenaires de l'industrie concernant le projet de loi. La Société s'attend à une hausse des activités de prêts attribuable à cette augmentation de la limite législative.

La COVID-19 a posé des difficultés à la Société et à ses clients. La Société a offert des reports des paiements à ses clients, portant le total des paiements reportés à 212 686 \$.

Notre équipe continuera de soutenir nos clients de toutes les manières possibles, tout en continuant à surveiller étroitement notre portefeuille.

“Notre mission consiste à stimuler le développement économique dans tout le Nunavut en aidant notre clientèle à gérer efficacement des entreprises viables. Nous nous efforçons de trouver des façons nouvelles et innovantes de répondre aux besoins de notre clientèle.”



Les membres de l'Assemblée législative ont reconnu l'importance continue du développement des entreprises au Nunavut dans le budget principal des dépenses de 2020-2021, qui prévoit un accroissement du financement de base fourni à la Société, soit de 200 000 \$ à 900 000 \$, par le ministère du Développement économique et des Transports.

Les restrictions de voyage ont entraîné l'annulation des trois salons professionnels régionaux. Par conséquent, la Société n'a pas pu promouvoir la sensibilisation à la marque comme elle le faisait au cours des années antérieures. Toutefois, la Société a commandité le Gala des entrepreneurs francophones du Nunavut et y a assisté pour présenter des prix.

La Société a pu participer de façon virtuelle à la 16e conférence annuelle sur la gouvernance des sociétés d'État.

Malgré les défis liés à la COVID-19, la Société a approuvé six nouvelles facilités de crédit ainsi qu'une augmentation pour une facilité de crédit en 2021-2022, ce qui, nous l'espérons, est de bon augure.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Marg Epp
Présidente

MANDAT ET MISSION

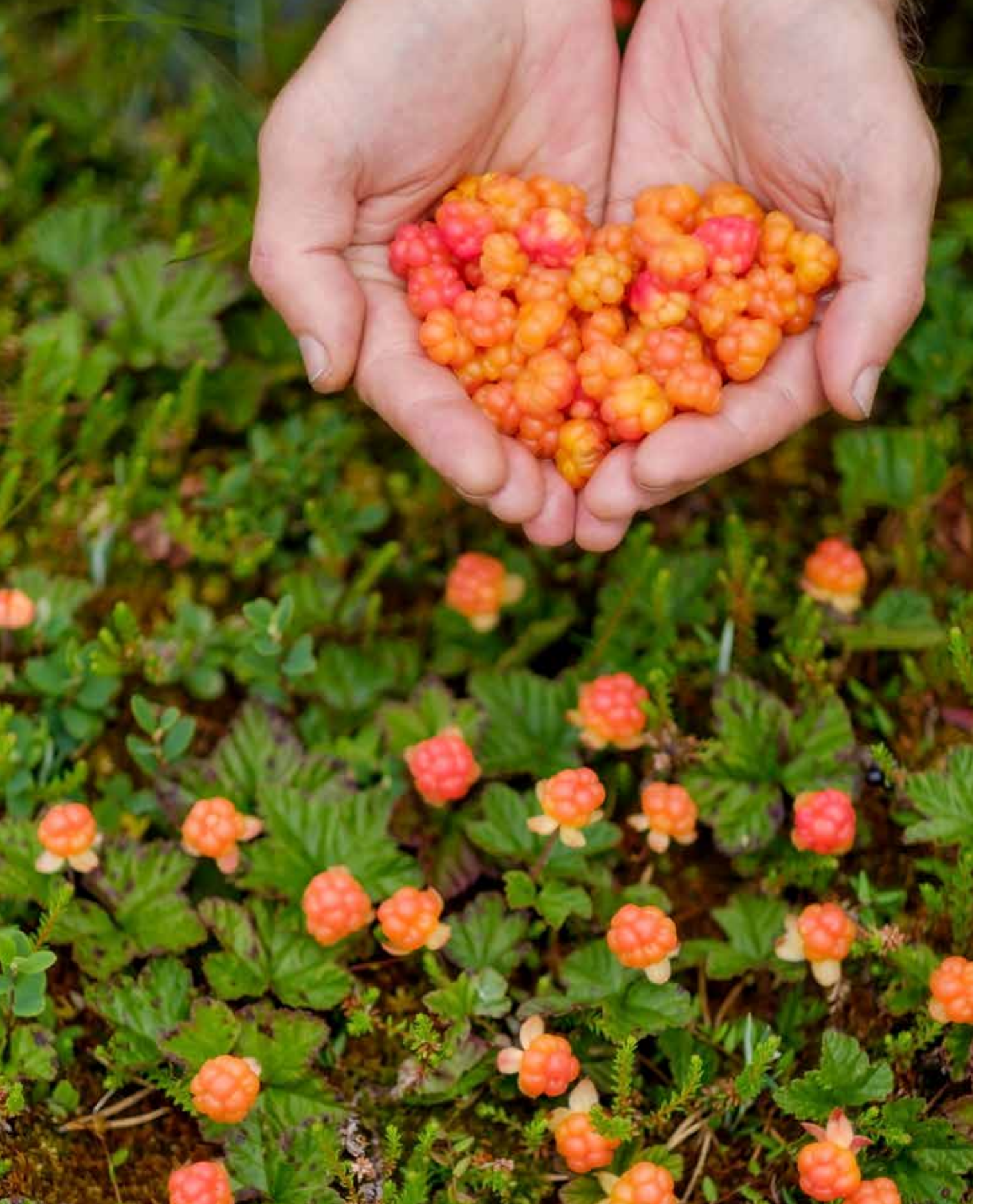
MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT (SCCN) :

- La Société agit comme mandataire du gouvernement du Nunavut pour stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut par le soutien, le financement et l'investissement dans des entreprises établies sur le territoire. La SCCN n'offre pas de subventions ou de prêts-subventions, et ne peut faire des placements en actions.
- En tant que société prêteuse appuyant les occasions d'affaires dans le Nord, la SCCN fournit des solutions de financement aux petites et moyennes entreprises du Nunavut pour qui l'accès au crédit pose un réel obstacle à la croissance de l'entreprise. La majorité des clients de la SCCN sont des entreprises établies qui cherchent à étendre leurs activités ou à augmenter leur part du marché dans leur secteur d'activité. La SCCN accepte aussi les demandes de nouvelles entreprises.
- La SCCN fait preuve de diligence raisonnable et travaille individuellement avec chacun de ses clients pour faire un examen consciencieux de chaque demande afin de s'assurer d'évaluer les mérites de chacune des entreprises. La Société fournit ensuite du financement aux projets qui ont les meilleures chances de réussite.

MISSION DE LA SCCN :

- La SCCN a comme mission de stimuler l'emploi et le développement économique dans l'ensemble du Nunavut. La SCCN fournit du financement aux entreprises incapables d'obtenir des prêts d'autres établissements financiers à des conditions raisonnables.
- En tant qu'agence de développement des entreprises, la SCCN reconnaît que l'accès à des capitaux adéquats est l'une des nombreuses difficultés auxquelles font face les entreprises du Nord qui tentent de tirer profit des opportunités économiques.
- La SCCN agit au nom du gouvernement du Nunavut pour contribuer à la réalisation de son mandat, Turaaqtavut.





GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ TERRITORIALE

- La SCCN est une société territoriale du gouvernement du Nunavut. Elle a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Nunavut (Canada). La structure juridique et opérationnelle de la Société est définie par la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, dont les règlements orientent les principaux aspects de ses activités.
- La SCCN relève officiellement du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Par le passé, le ministre du Développement économique et des Transports était aussi le ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut.
- La SCCN, comme les autres sociétés territoriales, est assujettie à la Partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les politiques et la surveillance de la SCCN sont établies par son conseil d'administration (le « Conseil »).
- Le commissaire en conseil exécutif nomme les membres du Conseil sur recommandation du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Ce dernier formule ses recommandations selon les demandes de ses collègues du Conseil exécutif, d'autres membres de l'Assemblée législative et du grand public.
- Les membres du Conseil ont été choisis pour refléter un groupe représentatif issu de domaines pertinents et provenant de l'ensemble du territoire, et comptent au moins deux membres de chacune des régions (Kitikmeot, Kivalliq et Qikiqtaaluk).
- Par souci de transparence, de responsabilité, et pour éviter les conflits d'intérêts potentiels (perçus et réels), les membres du Conseil ne peuvent bénéficier de facilités de crédit de la SCCN, ni occuper un poste au sein du ministère du Développement économique et des Transports.



Marg Epp
Présidente



Tracy Wallace
Vice-présidente



Al Lahure
Directeur non désigné



Tommy Owlijoot
Directeur non désigné



Donald Havioyak
Directeur non désigné



Aziz Kheraj
Directeur non désigné

MEMBRES DU CONSEIL



Nastania Mullin
Directeur non désigné



Philip Otukol
Directeur non désigné

BOARD MEMBERS

Nom	Poste	Collectivité	Échéance du mandat en cours
Marg Epp	Présidente	Cambridge Bay	7 juillet 2022
Tracy Wallace	Vice-présidente	Rankin Inlet	6 juillet 2022
Al Lahure	Directeur non désigné	Baker Lake	29 août 2023
Tommy Owljoot	Directeur non désigné	Arviat	31 mai 2021
Donald Havioyak	Directeur non désigné	Kugluktuk	16 octobre 2022
Aziz Kheraj	Directeur non désigné	Resolute Bay	1er mai 2022
Nastania Mullin	Directeur non désigné	Iqaluit	1er décembre 2023
Philip Okutol	Directeur non désigné	Iqaluit	6 septembre 2023

Ensemble, les membres du Conseil détiennent une combinaison d'aptitudes et de connaissances complémentaires sur le développement des entreprises, les secteurs d'activité, les pratiques d'octroi de prêts et le Nord du Canada. Tous les membres du Conseil habitent au Nunavut et ont une connaissance approfondie d'au moins une des trois régions du territoire.

Bien que la SCCN soit située dans la capitale du Nunavut, son mandat touche l'ensemble du territoire. Il est donc important que les habitants

du Nord soient bien représentés au Conseil pour que la SCCN soit en mesure d'accomplir son mandat au profit des Nunavummiut.

Les comités du Conseil assurent une surveillance et fournissent un encadrement portant sur les aspects clés des activités et du fonctionnement de la SCCN. Les activités et objectifs prioritaires de chaque comité sont guidés par un mandat qui est approuvé par le Conseil. Les membres des comités sont choisis par l'ensemble du Conseil, selon leur expérience et leurs champs d'intérêt.

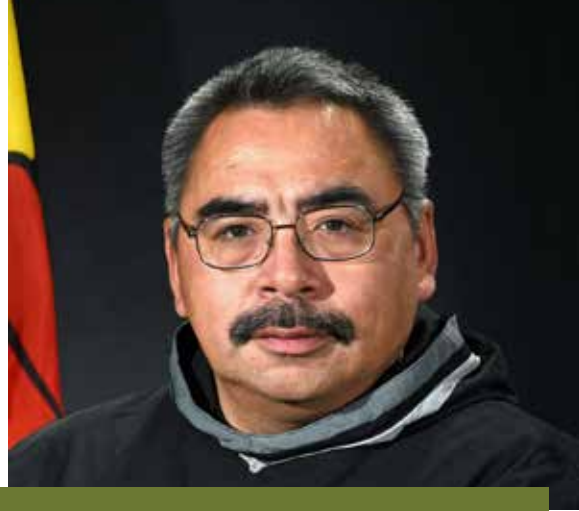
RAPPORTS EXIGÉS PAR LA LOI

Directive(s) ministérielle(s)

- SCCN doit se conformer à toutes les directives ministérielles énoncées ou en vigueur au cours de l'exercice financier.
- Aucune directive ministérielle n'était en place en 2020-2021.

Recommandations du conseil d'administration au ministre responsable des facilités de crédit

- Selon le paragraphe 30(1) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, le Conseil doit fournir au ministre une recommandation concernant l'approbation ou le rejet de toute facilité de crédit dont le montant est supérieur à 500 000 \$.
- Selon le paragraphe 30(2) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut, le ministre doit approuver ou rejeter les facilités de crédit ayant fait l'objet d'une recommandation du Conseil en vertu du paragraphe 30(1).
- En 2020-2021, le Conseil a présenté dix (2020 – dix) recommandations au ministre relativement à des facilités de crédit nouvelles, modifiées et renouvelées totalisant 4 092 130 \$ (2020 – 4 651 438 \$), lesquelles ont toutes été approuvées par le ministre.
- En 2020-2021, le Conseil a présenté au ministre une (2020 – aucune) recommandation de marge de crédit pour une augmentation temporaire de 176 581 \$ (2020 – 0 \$), qui a été approuvée.
- En 2020-2021, le Conseil a présenté au ministre deux facilités de crédit totalisant 895 475 \$ (capital et dépenses conservatoires) à des fins de radiation, qui ont été subséquemment adoptées par l'Assemblée législative en vertu du projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances).



Ministre David Akeeagok

Facilités de crédit approuvées ou rejetées par le conseil d'administration

- Le paragraphe 30(3) de la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut exige que le Conseil approuve ou rejette les facilités de crédit de 500 000 \$ ou moins. En 2020-2021, le Conseil n'a approuvé aucune (2020 – deux) nouvelle facilité de crédit (2020 – 275 000 \$). Le Conseil n'a approuvé le renouvellement d'aucun (2020 – un) prêt à terme existant (2020 – 77 201 \$). Le Conseil n'a approuvé le renouvellement d'aucune (2020 – aucune) marge de crédit (2020 – 0 \$). Il n'y a eu aucune hausse (2020 – aucune) des facilités de crédit (2020 – 0 \$). Aucune (2020 – aucune) facilité de crédit n'a été rejetée.

Examens des facilités de crédit par le ministre en vertu du paragraphe 30(3)b)

Comme il n'y a eu aucune facilité de crédit rejetée en vertu du paragraphe 30(3) en 2020-2021 par le Conseil, aucune demande n'a été soumise à l'examen du ministre.

Lettre d'attentes

Le ministre fait parvenir une lettre d'attentes annuelle à la Société.

Pour consulter la lettre d'attentes du ministre de 2020-2021, rendez-vous au :

[https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-294-5\(2\)-EN-Ltrs-of-Expectation-2020-21.pdf](https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-294-5(2)-EN-Ltrs-of-Expectation-2020-21.pdf). (en anglais seulement).

Pour consulter la réponse de la Société, rendez-vous au :

[https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-295-5\(2\)-EN-Responses-to-Ltrs-of-Expectation-2020-21.pdf](https://assembly.nu.ca/sites/default/files/TD-295-5(2)-EN-Responses-to-Ltrs-of-Expectation-2020-21.pdf) (en anglais seulement).

MEMBRES DU PERSONNEL

EN 2020-2021, LES MEMBRES DU PERSONNEL ONT :

- suivi des cours menant à l'obtention d'un certificat en comptabilité;
- obtenu leur diplôme de l'Institut du crédit du Canada et une désignation de professionnel certifié du crédit;
- tiré parti des occasions de perfectionnement professionnel offertes par le gouvernement du Nunavut pour acquérir des compétences, notamment l'inuktitut oral et la communication;
- se sont inscrits au programme de perfectionnement des leaders Hivuliqtikhanut.

Angela McPherson, détentrice d'attestations professionnelles en crédit et en crédit spécialisé



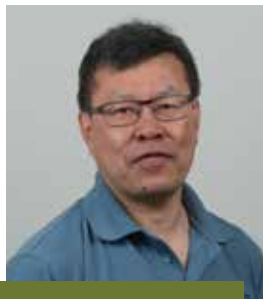
Angela McPherson



Damian Lachance



Dushyenth Ganesan



Peter Ma

La SCCN compte six postes permanents, qui sont tous occupés à ses bureaux d'Iqaluit. Ces postes sont :

Président-directeur général ou présidente-directrice générale

Conseiller principal ou conseillère principale des services aux entreprises

Directeur ou directrice des comptes

Agent ou agente de conformité (2)

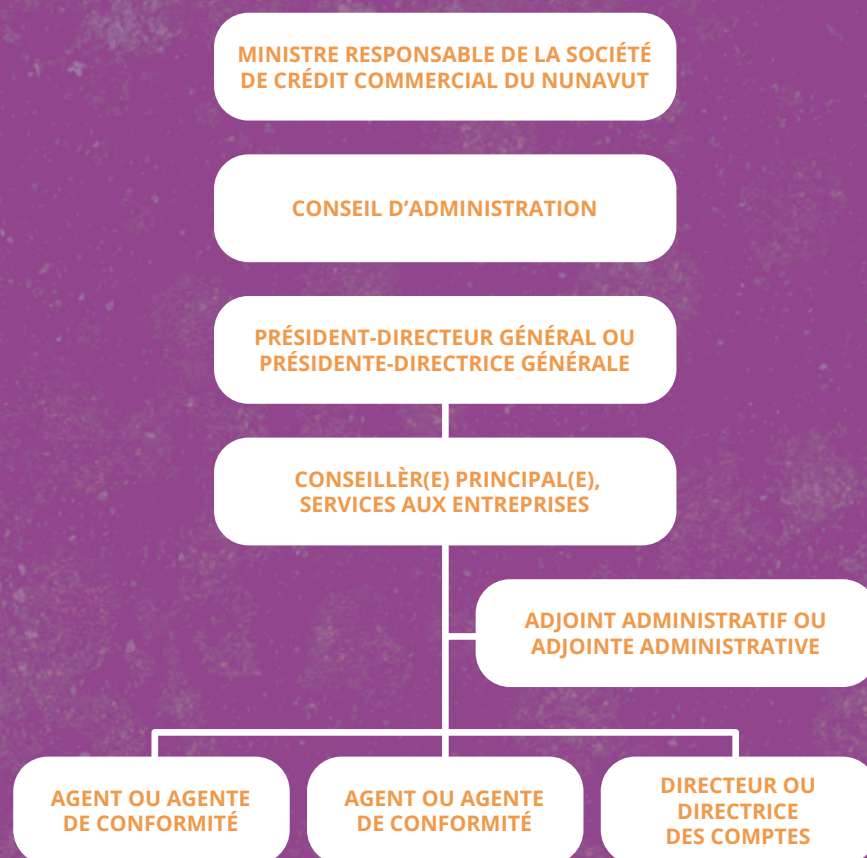
Adjoint administratif ou adjointe administrative

En date du 31 mars 2021, un poste d'agent ou d'agente de conformité et le poste d'adjoint administratif ou d'adjointe administrative étaient vacants.

Offrir au personnel des occasions de perfectionnement professionnel est une priorité pour assurer le succès de la SCCN et le maintien de ses effectifs.

ORGANIGRAMME DE LA RESPONSABILITÉ ORGANISATIONNELLE

L'organigramme ci-dessous illustre les
liens hiérarchiques de la Société :



Remarque : Tous les postes sont situés à l'administration centrale de la SCCN à Iqaluit.

ANALYSE ET PROPOS DE LA DIRECTION



BILAN DE L'ANNÉE

Le nombre de clients de la Société qui ne sont pas en défaillance a baissé à 21 (2020 – 25). Il y a sept (2020 – neuf) clients en défaillance. Le 28 septembre 2020, le projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances) a été adopté par l'Assemblée législative, entraînant la radiation d'un montant de prêts de 895 475 \$ que devaient deux clients.

La Société a haussé sa provision spécifique de 165 062 \$ (2020 – 102 504 \$). La provision générale a été réduite de 15 179 \$ (2020 – 52 457 \$).

PERSPECTIVES D'AVENIR

La liquidation des actifs de trois clients non-rentables, qui avait débuté au cours des années antérieures, a pris fin en 2019-2020. Une de ces facilités de crédit avait fait l'objet d'une radiation en vertu du projet de loi 24 (Loi de 2018-2019 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances). Les deux autres facilités de crédit avaient fait l'objet d'une radiation en vertu du projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances) le 28 septembre 2020.

Dans le cadre de sa relation avec sa société sœur, la Société de développement du Nunavut, ainsi que du protocole d'entente avec Kitikmeot Community Futures Inc., la Société de développement des



affaires de Baffin et Atuqtuarvik Corporation, la Société continuera à chercher de nouveaux clients selon une approche collaborative.

Même si la situation économique du Nunavut demeure incertaine en raison de la pandémie de COVID-19, les répercussions de celle-ci sur la Société ont été relativement minimales.

Avec l'adoption du projet de loi 64 (Loi modifiant la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut), qui a fait passer la limite législative d'un million de dollars à deux millions de dollars, la Société s'attend à une hausse des activités de prêts chez les clients existants et les nouveaux clients potentiels.

FAITS SAILLANTS DE 2020-2021

- La limite législative relative aux prêts de la Société est passée d'un million de dollars à deux millions de dollars en vertu du projet de loi 64, Loi modifiant la Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut.
- Hausse de l'entente de financement de base de la Société par le ministère du Développement économique et des Transports, de 200 000 \$ pour atteindre 900 000 \$.
- La Société a participé à des mises à jour trimestrielles avec la Banque du Canada.
- La présidente était présentatrice à la 16e conférence annuelle sur la gouvernance des sociétés d'État.
- Le perfectionnement professionnel continu du personnel s'est poursuivi (voir la section sur le personnel).
- Nous avons fait une présentation lors de la conférence des agents de développement économique communautaire du Kivalliq.
- Nous avons aussi fait une présentation dans le cadre de la Semaine de la petite entreprise, organisée par la Chambre de commerce d'Iqaluit.
- Remboursement de 2 000 000 \$ de l'avance du gouvernement du Nunavut.
- Commanditaire du Gala des entrepreneurs francophones du Nunavut.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS



RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS

La Société a affiché un excédent de 423 118 \$ (2020 – 104 816 \$) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021. Le déficit accumulé au 31 mars 2021 totalisait 556 211 \$ (2020 – 979 329 \$).

REVENUS

Les revenus de la SCCN ont enregistré une baisse de 107 320 \$ par rapport aux prévisions budgétaires de 2020-2021 (2020 – 462 694 \$).

Revenus	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Revenus d'intérêts sur les prêts en cours	720 000 \$	622 021 \$	771 439 \$
Autres revenus d'intérêts	20 000	10 659	35 867
Total des revenus	740 000 \$	632 680 \$	807 306 \$

Il y a eu une baisse des revenus en 2020-2021 en raison de la diminution du nombre de facilités de crédit au cours des dernières années. Les prévisions budgétaires de 2020-2021 étaient fondées sur un portefeuille de prêts productifs de 12 millions de dollars ayant un taux d'intérêt moyen de 6 %.



CONTRIBUTIONS

Contributions	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Gouvernement du Nunavut – Financement de base	700 000 \$	900 000 \$	700 000 \$
Services fournis sans frais	160 000	154 071	161 162
Sivuliqtiksat	199 000	–	–
Total des contributions	1 059 000 \$	1 054 071 \$	861 162 \$

Les contributions de la SCCN ont enregistré une baisse de 4 929 \$ (2020 – dépassement de 1 162 \$) par rapport aux prévisions budgétaires de 2020-2021. La Société n'est pas parvenue à obtenir des fonds du programme Sivuliqtiksat. Inversement, l'entente de financement de base de la Société avec le ministère du Développement économique et des Transports augmenté de 200 000 \$, passant de 700 000 \$ à 900 000 \$. Les services fournis gratuitement fluctuent tous les ans selon un calcul de l'attribution fait par le GN.

DÉPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation de la SCCN ont dépassé les prévisions budgétaires de 2020-2021 de 437 964 \$ (2020 – 105 005 \$), sans compter la provision pour pertes sur prêts et les frais d'intérêts sur l'avance du gouvernement du Nunavut.

Dépenses d'exploitation	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Salaires et avantages sociaux	1 000 000 \$	815 815 \$	820 897 \$
Dépenses liées aux installations	92 000	92 036	92 036
Honoraires professionnels	75 000	78 334	63 348
Publicité et promotion	70 000	23 124	66 209
Dépenses de bureau	35 000	22 607	28 489
Honoraires du Conseil	35 000	14 825	32 000
Réunions du Conseil	68 000	13 890	35 861
Amortissement	10 000	8 254	11 191
Autres dépenses	3 000	3 158	3 370
Formation et perfectionnement	50 000	2 993	90 314
Déplacements	75 000	–	48 280
Total des dépenses d'exploitation	1 513 000 \$	1 075 036 \$	1 291 995 \$

Salaires et avantages sociaux

Les salaires et les avantages sociaux sont passés de 820 897 \$ en 2019-2020 à 815 815 \$ en 2020-2021 en raison d'une diminution des services fournis gratuitement par le gouvernement du Nunavut concernant le versement des salaires et des avantages sociaux des employés, ce qui a été partiellement compensé par une hausse des prestations de congés payés accumulés.

Dépenses liées aux installations

Le montant de 92 036 \$ reflète un service fourni gratuitement par le gouvernement du Nunavut, soit le coût de location des locaux de la Société à Iqaluit.

Honoraires professionnels

Les honoraires professionnels sont passés de 63 348 \$ en 2019-2020 à 78 334 \$ en 2020-2021 en raison d'une hausse des services fournis gratuitement par le gouvernement du Nunavut concernant les services de soutien de technologies de l'information; de l'achat d'un module additionnel de Diligent, le logiciel du portail du conseil de la Société; et des services professionnels requis pour la publication du rapport annuel.

Publicité et promotion

Les dépenses en publicité et en promotion ont baissé pour un troisième exercice consécutif, passant de 66 209 \$ en 2019-2020 à 23 124 \$ en 2020-2021, principalement parce qu'il n'a pas été nécessaire de lancer une demande de manifestations d'intérêt pour des membres du Conseil et parce qu'il n'y a pas eu de salons professionnels régionaux en raison de la COVID 19.

Dépenses de bureau

Les frais de bureau sont passés de 28 489 \$ en 2019-2020 à 22 607 \$ en 2020-2021 en raison d'une baisse des dépenses liées aux véhicules et au transport de marchandise (conférence et salon professionnel Aurores boréales 2020).

Honoraires du Conseil

Les honoraires du Conseil sont passés de 32 000 \$ en 2019-2020 à 14 825 \$ en 2020-2021 en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19, limitant les activités à une seule réunion du Conseil en personne.

Le nombre de réunions du Conseil est resté le même, soit neuf.

Réunions du Conseil

Les coûts des réunions du Conseil ont baissé, pour la troisième année consécutive, passant de 35 861 \$ en 2019-2020 à 13 890 \$ en 2020-2021. Les restrictions de voyage liées à la COVID 19 ont limité les activités à une seule réunion du Conseil en personne.

Amortissement

L'amortissement est passé de 11 191 \$ en 2019-2020 à 8 254 \$ en 2020-2021, car la valeur comptable non amortie des immobilisations corporelles était inférieure, causant ainsi une baisse des amortissements comptabilisés pendant l'exercice en cours.

Formation et perfectionnement

Les activités de formation et de perfectionnement ont connu une baisse, passant de 90 314 \$ en 2019-2020 à 2 993 \$ en 2020-2021 en raison des activités suivantes tenues en 2019 2020 : participation à la conférence nationale bisannuelle de l'Institut canadien du crédit, à un atelier de culture financière des Comptables professionnels agréés du Canada, à la 15e conférence annuelle sur la gouvernance des sociétés d'État, et à la conférence et salon professionnel Aurores boréales 2020. Nous n'avons participé à aucune de ces activités pendant l'exercice en raison de la COVID-19.

Déplacements

Il n'y a pas eu de déplacements du personnel en 2020-2021 en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19 (voir également les commentaires sur la publicité et la promotion).



FRAIS D'INTÉRÊTS SUR LES AVANCES REÇUES DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

La Société a dépassé ses prévisions budgétaires de 2020-2021 de 281 286 \$ (2020 – 218 390 \$).

Frais d'intérêts	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Frais d'intérêts sur les avances reçues du gouvernement du Nunavut	320 000 \$	38 714 \$	221 610 \$

Les frais d'intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut sont passés de 221 610 \$ à 38 714 \$ en raison d'une baisse considérable des taux d'intérêt attribuable à la COVID-19. Cette baisse a largement contribué à l'excédent de fin d'exercice de la Société.

La Société a aussi remboursé 2 000 000 \$ de l'avance du gouvernement du Nunavut. En outre, la Société a payé 38 714 \$ en intérêts en 2020-2021.

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La SCCN a dépassé ses prévisions budgétaires de 2020-2021 relatives à la provision pour pertes sur créances de 24 883 \$ (2020 – 74 953 \$).

Pertes sur prêts	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Provision pour pertes sur prêts	125 000 \$	149 883 \$	50 047 \$

La provision pour pertes sur prêts est établie selon l'analyse de toutes les facilités de crédit de la clientèle. Pour la direction, elle représente la meilleure estimation des pertes sur prêts probables en s'appuyant sur l'expérience antérieure. Le total de la provision pour 2020-2021, qui comprend les provisions générale et spécifique, s'élève à 2 431 389 \$ (2020 – 3 176 981 \$), ce qui constitue une diminution de 745 592 \$ (2020 – 879 182 \$) par rapport à l'exercice précédent.



PROVISION SPÉCIFIQUE POUR LES PRÊTS NON PRODUCTIFS

La provision spécifique globale de la Société sur les prêts non productifs était de 2 241 341 \$ (2020 – 2 971 754 \$) à la fin de l'exercice, ce qui représente une baisse de 24,5 % (2020 – 21,8%) par rapport à 2019-2020. Cette baisse est principalement attribuable au projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances), deux prêts totalisant 895 475 \$ (baisse de 30,1 %) ayant été radiés pendant l'exercice, ce qui a été compensé par une hausse de la provision spécifique de 165 062 \$ (hausse de 5,6 %) en 2020-2021.

Comme la provision spécifique a été réduite de 895 475 \$ en raison du projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances), les prêts en cours ont été réduits du même montant.

En tout, sept (2020 – neuf) facilités de crédit ont des provisions spécifiques, ce qui représente 19,4 % (2020 – 22,0 %) du nombre total de 36 facilités de crédit (2020 – 41). Ces sept facilités de crédit englobent cinq (2020 – sept) collectivités différentes. La Société compte actuellement des facilités de crédit dans neuf (2020 – neuf) collectivités différentes.

La direction analyse le portefeuille régulièrement pour déterminer si certaines facilités de crédit doivent être considérées comme étant en défaut. En 2020-2021, les provisions spécifiques de trois facilités de crédit (2020 – trois) ont été ajustées pour un montant total de 165 062 \$ (2020 – 102 504 \$).

Aucune provision spécifique n'a été décrétée pour des facilités de crédit additionnelles (2020 – aucune) en 2020-2021 (2020 – 0 \$). Aucune provision spécifique des facilités de crédit (2020 – une) n'a été réduite en 2020-2021 (2020 – 88 000 \$). La provision spécifique de trois facilités de crédit (2020 – deux) a été accrue de 165 062 \$ (2020 – 190 504 \$).

PROVISION GÉNÉRALE POUR LES PRÊTS PRODUCTIFS

La provision générale pour les prêts productifs est calculée tous les ans pour pallier des insuffisances possibles dans l'ensemble du portefeuille de facilités de crédit après avoir tenu compte des provisions spécifiques. La provision générale sur les prêts productifs est calculée en prenant l'ensemble total des prêts en cours, moins les provisions spécifiques sur les prêts non productifs à la fin de l'exercice financier, moins tous les remboursements de soldes des prêts après la fin de l'exercice, et en multipliant le montant ainsi obtenu par 2 %.

La provision générale sur les prêts productifs pour 2020-2021 est de 190 048 \$ (2020 – 205 227 \$), ce qui constitue une baisse de 15 179 \$ ou 7,4 % (2020 – 52 457 \$; 20,4 %) par rapport à 2019-2020.

RADIATIONS

Selon les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, le conseil d'administration de la Société peut approuver la radiation du capital et des intérêts impayés d'un prêt si le montant total impayé d'un prêt est de 20 000 \$ ou moins. La radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total impayé est supérieur à 20 000 \$. Un prêt radié peut quand même faire l'objet de mesures de recouvrement.

Deux facilités de crédit ont été radiées pendant l'exercice en vertu du projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances). Le montant total radié de 895 475 \$ comprenait le principal de 894 740 \$ et les dépenses conservatoires de 735 \$.

ACTIVITÉS DE PASSATION DE CONTRATS, D'APPROVISIONNEMENT ET DE LOCATION



ACTIVITÉS DE PASSATION DE CONTRATS, D'APPROVISIONNEMENT ET DE LOCATION

Pendant l'exercice, la Société a octroyé des contrats à fournisseurs uniques pour un logiciel privé et des services professionnels.

Le bureau de la Société situé dans l'édifice Parnaivik, à Iqaluit, est loué par l'entremise du ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Les dépenses liées aux installations pour 2020-2021 étaient de 92 036 \$ (2020 – 92 036 \$).

En 2020-2021, le ministère des Services communautaires et gouvernementaux a lancé une demande de propositions concernant l'espace de bureau de la Société.

La plupart des dépenses de la Société qui sont assujetties aux activités de passation de contrats, d'approvisionnement et de location sont des services professionnels. Les services professionnels comprennent les services juridiques, la traduction et les communications.

Les montants globaux des contrats décernés aux fournisseurs ont été les suivants :

Collectivité	Fournisseur	Type de service	Méthode d'octroi	Réel 2021	Réel 2020	Entreprise invitée	NNI
Iqaluit	Dubuc Osland	Services juridiques	Fournisseur unique	10 451 \$	22 802 \$		
Iqaluit	Outcrop Nunavut	Communications	Convention d'offre à commandes	20 684	18 059		*
Iqaluit	Katittut	Communications	Convention d'offre à commandes	4 128	13 908		
Iqaluit	Common Goals Software	Logiciel	Fournisseur unique	2 645	7 103		
Iqaluit	Eileen Kilabuk-Weber	Services de traduction	Fournisseur unique	6 102	5 414		
Iqaluit	4imprint	Produits promotionnels	Fournisseur unique	–	9 026		
Iqaluit	Diligent	Logiciel	Fournisseur unique	29 837	19 305		
TOTAUX				73 847 \$	95 617 \$		

Résumé des méthodes de passation

	Réel 2021	Pourcentage 2021	Réel 2020	Pourcentage 2020
Fournisseur unique	49 035 \$	66,4 %	63 650	66,6 %
Convention d'offre à commandes	24 812	33,6 %	31 967	33,4 %
TOTAUX	73 847 \$	100,0 %	95 617	100,0 %

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

36 ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En baisse de cinq (comparativement à 41 en 2020)

28 CLIENTS

En baisse de six (comparativement à 34 en 2020)

ACTIVITÉS AU SEIN DU PORTEFEUILLE

Le nombre de facilités de crédit a baissé de cinq pour atteindre 36 (2020 – 41), alors que le nombre de clients a baissé de six pour atteindre 28 (2020 – 34).

Une (2020 – deux) nouvelle marge de crédit a été approuvée, totalisant 800 000 \$ (2020 – 550 000 \$). À la fin de l'exercice, une somme de 0 \$ (2020 – 250 000 \$) avait été utilisée.

Aucune (2020 – aucune) marge de crédit existante n'a été augmentée (2020 – 0 \$) au renouvellement. Toutefois, une marge de crédit existante a été réduite de 150 000 \$ au renouvellement et a, subséquemment, été temporairement augmentée de 176 581 \$. Deux (2020 – quatre) autres

marges de crédit ont été renouvelées, totalisant 850 000 \$ (2020 – 2 800 000 \$). Une (2020 – quatre) marge de crédit dont le solde totalisait 974 762 \$ (2020 – 1 924 378 \$) a été remboursée.

Une lettre de garantie de 300 000 \$ (2020 – 300 000 \$) a été renouvelée pour un client (2020 – un), et a également été augmentée à 500 000 \$. Aucune (2020 – une) nouvelle lettre de garantie (2020 – 500 000 \$) n'a été approuvée.

Deux (2020 – un) nouveaux prêts à terme ont été approuvés en 2020-2021, totalisant 912 377 \$ (2020 – 75 000 \$). Aucun (2020 – un) client n'a augmenté son prêt à terme (2020 – 16 250 \$). Un (2020 – deux) prêt à terme, totalisant 829 753 \$ (2020 – 562 390 \$) a été renouvelé. Aucune (2020 – aucune) marge de crédit existante (2020 – 0 \$) n'a été convertie en prêt à terme. Deux (2020 – cinq) prêts à terme, totalisant 25 031 \$ (2020 – 1 797 548 \$), ont été entièrement remboursés pendant l'exercice.



Décaissements de facilités de crédit

Des avances de fonds ont été accordées aux nouvelles facilités de crédit suivantes en 2020-2021 :

J.M.S. Supplies Ltd.

GESTION DES RISQUES DU PORTEFEUILLE

Afin de réduire les risques liés à son portefeuille, la Société diversifie ses facilités de crédit par collectivité et par secteur d'industrie. Des renseignements à cet égard sont fournis dans les tableaux ci-dessous.

Comme, sur le plan législatif, la Société est seulement autorisée à prêter un maximum de deux millions de dollars à une entreprise ou à un groupe d'entreprises liées, elle personnalise la gestion des risques concernant les montants des facilités de crédit selon les clients individuels. Les facilités de crédit de chaque client sont garanties par i) des hypothèques subsidiaires sur des biens immobiliers, ii) diverses garanties sur des actifs, iii) des garanties de la société et personnelles.

ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE PAR COLLECTIVITÉ

La Société a la capacité et le mandat de fournir des facilités de crédit à toutes les collectivités du Nunavut. À la fin de l'exercice, la Société avait des facilités de crédit impayées dans neuf (2020 – neuf) des 25 collectivités du Nunavut.

Les neuf collectivités ayant des facilités de crédit impayées sont Cambridge Bay et Kugluktuk dans la région de Kitikmeot; Arviat, Coral Harbour et Rankin Inlet dans la région de Kivalliq; et Clyde River, Pangnirtung, Iqaluit et Kinngait dans la région de Qikiqtaaluk.

Les tableaux ci-dessous indiquent le type et le montant (en capital seulement) des facilités de crédit dans chaque collectivité.

Région de Qikiqtaaluk

Région	2020/2021				2019/2020			
Collectivité	Prêts à terme	Lignes de crédit	Montant total	% de portefeuille	Prêts à terme	Lignes de crédit	Montant total	% de portefeuille
Qikiqtaaluk								
Kinngait	1	1	115 395	1,0	2	1	837 230	5,6
Clyde River	2	–	1 075 994	8,4	2	–	1 094 078	7,3
Iqaluit	17	4	6 415 382	50,2	18	6	7 592 421	50,9
Pangnirtung	1	–	143 114	1,0	1	–	143 114	1,0
Total – Qikiqtaaluk	21	5	7 749 885	60,6	23	7	9 666 843	64,8

Une facilité de crédit à Kinngait de 2019-2020 a été radiée en 2020-2021 en vertu du projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances)

Région de Kivalliq

Région	2020/2021				2019/2020			
Collectivité	Prêts à terme	Lignes de crédit	Montant total	% de portefeuille	Prêts à terme	Lignes de crédit	Montant total	% de portefeuille
Kivalliq								
Arviat	1	–	537 897	4,2	1	–	537 897	3,6
Coral Harbour	1	–	982 948	7,7	1	–	982 948	6,6
Rankin Inlet	1	–	830 743	6,5	2	–	1 102 757	7,4
Total – Kivalliq	3	–	2 351 588	18,4	4	–	2 623 602	17,6

Une facilité de crédit à Rankin Inlet de 2019-2020 a été radiée en 2020-2021 en vertu du projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances)

Région de Kitikmeot

Région	2020/2021				2019/2020			
Collectivité	Prêts à terme	Lignes de crédit	Montant total	% de portefeuille	Prêts à terme	Lignes de crédit	Montant total	% de portefeuille
Kitikmeot								
Cambridge Bay	4	–	1 304 147	10,2	5	–	1 345 530	9,0
Kugluktuk	3	–	1 377 086	10,8	2	–	1 289 396	8,6
Total – Kitikmeot	7	–	2 681 233	21,0	7	–	2 634 926	17,6

Total								
	Term Loans	Lines of Credit	Total Amount	% of Portfolio	Term Loans	Lines of Credit	Total Amount	% of Portfolio
Total du portefeuille de prêts	31	5	12 782 706	100,0	34	7	14 925 371	100,0

ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE PAR INDUSTRIE

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques du portefeuille, la Société diversifie ses facilités de crédit en fonction des industries. Le tableau ci-dessous indique le montant (en capital seulement) des facilités de crédit de la Société dans chaque industrie à la fin de l'exercice financier.

2020/2021					2019/2020			
Industrie	Prêts à terme	Lignes de crédit	Montant total	% de portefeuille	Prêts à terme	Lignes de crédit	Montant total	% de portefeuille
Prêts productifs								
Construction	7	4	3 455 824	27,0	7	5	4 320 539	29,0
Hébergement	5	–	2 007 501	15,7	5	–	2 070 696	13,9
Commerce de détail	5	–	1 175 954	9,2	4	1	1 083 523	7,3
Services	5	1	2 179 749	17,0	7	1	2 094 724	14,0
Transport	2	–	659 441	5,2	2	–	662 902	4,4
Total des prêts productifs	24	5	9 478 469	74,1	25	7	10 232 384	68,6
Non productifs	7	–	3 304 237	25,9	9	–	4 692 987	31,4
Total du portefeuille de prêts	31	5	12 782 706	100,0	34	7	14 925 371	100,0

Une facilité de crédit dans le secteur des services et une facilité de crédit dans le secteur des transports de 2019-2020 ont été radiées en 2020-2021 en vertu du projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances)

EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRÊTS

En général, les banques à charte du Canada, et plus particulièrement celles du Nunavut, n'offrent pas de facilités de crédit aux entreprises qui sont en démarrage ou qui n'ont pas encore mené d'opérations avec succès.

Cela a récemment changé au Nunavut à la suite de la création d'Atuqtuarvik Corporation et de la Banque des Premières Nations du Canada, laquelle est détenue à 17,66 % par Atuqtuarvik Corporation. Nunavut Tunngavik Incorporated, signataire de l'Accord du Nunavut, est l'unique actionnaire d'Atuqtuarvik Corporation.

La Société peut offrir des facilités de crédit comme suit :

- des prêts à des entreprises commerciales;
- des garanties d'emprunt pour des prêts consentis par des établissements financiers à des entreprises commerciales;
- des cautionnements pour des entreprises établies sur le territoire;
- des actes de caution accordés par des sociétés de cautionnement couvrant les entreprises établies sur le territoire;

jusqu'à concurrence de deux millions de dollars à une entreprise ou à un groupe d'entreprises liées.

En matière de prêts, la Société offre des marges de crédit et des prêts à terme :

- Les marges de crédit doivent être renouvelées annuellement.
- L'échéance maximale des prêts à terme est de cinq ans, et la période d'amortissement maximale peut aller jusqu'à 25 ans.

Les taux d'intérêt sont établis par le coût d'emprunt plus le facteur de rajustement basé sur le risque qui variera de 0 à 5 %.

- Le coût d'emprunt est le taux chargé par le gouvernement du Nunavut à la Société pour son prêt sur le fonds de roulement.
- Le taux d'intérêt que la Société impose à ses clients équivaut au taux en vigueur le premier jour du trimestre au cours duquel le conseil d'administration approuve la facilité de crédit auquel s'ajoute un facteur de rajustement basé sur le risque.

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE FINANCIER
TERMINÉ LE 31 MARS 2021



The background of the page is a blurred photograph of tundra vegetation, showing various shades of brown, tan, and green, suggesting a natural, outdoor setting.

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers	33
Rapport du vérificateur indépendant	35
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	39
État des opérations et du déficit accumulé	40
État de la variation de la dette nette	41
État des flux de trésorerie	42
Notes afférentes aux états financiers	43
Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles	61

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (la « Société ») qui se trouvent en annexe et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de la Société et ils ont été vérifiés et approuvés par le conseil d'administration.

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Certains montants indiqués dans les états financiers, comme la provision pour pertes sur prêts et la provision pour les avantages sociaux futurs des employés, sont fondés sur le jugement et sur les meilleures estimations de la direction.

Dans l'exercice de ses responsabilités liées à la communication financière, la direction est chargée de la mise en place de pratiques et de systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et comptabilisées, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les dossiers appropriés sont conservés. Ces contrôles et ces pratiques visent à assurer la conduite ordonnée des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation dans les délais prescrits de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et des exigences réglementaires de la Société.

Le conseil d'administration a la responsabilité de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès au conseil d'administration.

Le vérificateur externe de la Société, la vérificatrice générale du Canada, est chargée de vérifier les opérations et les états financiers de la Société et de produire son rapport y afférent.



Peter Ma, CPA, CA

Président-directeur général

14 juin 2021

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une

anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de la Société de crédit commercial du Nunavut.

À notre avis, les opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société de crédit commercial du Nunavut et les états financiers sont conformes à ces livres.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Société de crédit commercial du Nunavut aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère

comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société de crédit commercial du Nunavut à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Robichaud". The signature is fluid and cursive, with a large initial "M" and "R".

Michael B. Robichaud, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 14 juin 2021

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

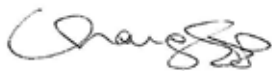
en date du 31 mars

	2021	2020
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 3)	1 173 301 \$	1 594 223 \$
Comptes débiteurs	6 096	14 081
Somme à recevoir du gouvernement du Nunavut	832	2 427
Prêts en cours (notes 4, 5 et 6)	10 450 704	11 899 052
Total des actifs financiers	11 630 933 \$	13 509 783 \$
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	216 306 \$	302 460 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (note 8)	21 015	19 280
Somme due au gouvernement du Nunavut (note 9)	12 005 231	14 221 610
Total du passif	12 242 552 \$	14 543 350 \$
Dette nette	(611 619)	(1 033 567)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (annexe A)	20 925 \$	29 179 \$
Charges payées d'avance	34 483	25 059
Total des actifs non financiers	55 408 \$	54 238 \$
Déficit accumulé	(556 211 \$)	(979 329 \$)

Obligations contractuelles (note 11)
Droits contractuels (note 12)
COVID-19 (note 15)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvés par le conseil d'administration :



Marg Epp
Présidente du conseil d'administration

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT ACCUMULÉ

pour l'exercice clos le 31 mars

	Budget 2021 (note 14)	Réel 2021	Réel 2020
REVENUS			
Revenus d'intérêts sur les prêts en cours	720 000 \$	622 021 \$	771 439 \$
Autres revenus d'intérêts (note 3)	20 000	10 659	35 867
Total des revenus	740 000 \$	632 680 \$	807 306 \$
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	1 000 000 \$	815 815 \$	820 897 \$
Provision pour pertes sur prêts en cours (note 5)	125 000	149 883	50 047
Dépenses liées aux installations	92 000	92 036	92 036
Honoraires professionnels	75 000	78 334	63 348
Frais d'intérêts sur les avances reçues du gouvernement du Nunavut (note 9)	320 000	38 714	221 610
Publicité et promotion	70 000	23 124	66 209
Dépenses de bureau	35 000	22 607	28 489
Honoraires du Conseil	35 000	14 825	32 000
Réunions du Conseil	68 000	13 890	35 861
Amortissement (annexe A)	10 000	8 254	11 191
Autres dépenses	3 000	3 158	3 370
Formation et perfectionnement	50 000	2 993	90 314
Déplacements	75 000	-	48 280
Total des dépenses	1 958 000 \$	1 263 633 \$	1 563 652 \$
Déficit pour l'exercice avant les contributions du gouvernement du Nunavut	(1 218 000 \$)	(630 953 \$)	(756 346 \$)
CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT			
Financement de soutien et services fournis gratuitement (note 13)	1 059 000 \$	1 054 071 \$	861 162 \$
Contribution totale du gouvernement du Nunavut	1 059 000 \$	1 054 071 \$	861 162 \$
(Déficit)/excédent pour l'exercice	(159 000 \$)	423 118 \$	104 816 \$
Déficit accumulé au début de l'exercice	(979 329 \$)	(979 329 \$)	(1 084 145 \$)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(1 138 329 \$)	(556 211 \$)	(979 329 \$)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

pour l'exercice clos le 31 mars

	Budget 2021 (note 14)	Réel 2021	Réel 2020
(Déficit)/excédent pour l'exercice	(159 000 \$)	423 118 \$	104 816 \$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ANNEXE A)			
Amortissement	10 000 \$	8 254 \$	11 191 \$
Acquisitions	-	-	(1 963)
	10 000 \$	8 254 \$	9 228 \$
Déductions/(acquisitions) nettes s'appliquant aux dépenses payées d'avance	-	(9 424)	12 797
(Hausse)/baisse de la dette nette	(149 000 \$)	421 948 \$	126 841 \$
Dette nette au début de l'exercice	(1 033 567)	(1 033 567)	(1 160 408)
Dette nette à la fin de l'exercice	(1 182 567 \$)	(611 619 \$)	(1 033 567 \$)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice clos le 31 mars

	2021	2020
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Intérêts reçus sur les prêts en cours	658 954 \$	832 379 \$
Contributions du gouvernement du Nunavut	900 000	760 000
Remboursement de TPS	14 081	14 503
Paielements aux fournisseurs	(172 908)	(419 733)
Paielements d'intérêt sur l'avance du gouvernement du Nunavut	(255 093)	(391 796)
Intérêts reçus du compte bancaire courant	12 254	36 058
Trésorerie payée au gouvernement du Nunavut	(877 188)	(737 845)
Trésorerie provenant des activités de fonctionnement	280 100 \$	93 566 \$
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	(1 963 \$)
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	-	(1 963 \$)
TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Remboursement de prêts en cours	2 110 041 \$	5 704 651 \$
Frais des prêts en cours	50 822	75 853
Décaissements de prêts en cours	(861 885)	(1 778 959)
Trésorerie provenant des activités de placement	1 298 978 \$	4 001 545 \$
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'avance du gouvernement du Nunavut	(2 000 000 \$)	(4 000 000 \$)
Trésorerie affectée aux activités de financement	(2 000 000 \$)	(4 000 000 \$)
(Hausse)/baisse de trésorerie	(420 922)	93 148
Trésorerie au début de l'exercice	1 594 223 \$	1 501 075 \$
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 173 301 \$	1 594 223 \$

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

1. La Société

a) Autorité

La Société de crédit commercial du Nunavut (la Société) est une société territoriale détenue en propriété exclusive par le gouvernement du Nunavut (le gouvernement). La Société a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la Loi sur le Nunavut. La Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut (la Loi) définit la structure juridique et opérationnelle de la Société. Les fonctions de la Société sous l'égide du ministère du Développement économique et des Transports du gouvernement sont assujetties à la partie IX de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut.

b) Mandat

Le mandat de la Société est de fonctionner comme société territoriale libre de tout lien de dépendance afin de stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut, grâce à un programme de prêts tout en offrant soutien et financement en investissant dans les entreprises commerciales établies sur le territoire. La Société agit à la fois comme prêteur pour les occasions du Nord et comme agence d'aide au développement pour les entreprises du Nunavut. La Société n'offre pas de subventions, de prêts assortis de conditions avantageuses, ni de prêts-subventions et elle ne peut faire de placements en actions. À ce titre, la Société n'a qu'un seul programme.

c) Contributions et avances du gouvernement

La Société dépend économiquement des contributions continues du gouvernement en ce qui concerne toutes ses dépenses administratives directes. L'accord de contribution avec le gouvernement précise une contribution fixe pour l'exercice.

L'article 47 de la Loi autorise également le gouvernement à faire à la Société une avance tirée du Trésor d'un montant maximum de 50 millions \$ aux fins de fournir de l'aide financière aux entreprises commerciales. Le conseil de gestion financière a fixé la limite de l'avance de fonds de roulement à 40 millions de dollars. Ces avances sont remboursables au gouvernement selon des modalités déterminées à la discrétion du ministre des Finances.

d) Taxes et impôts

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Société est exempte d'impôts.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) telles qu'é émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Voici un résumé des principales conventions comptables.

a) Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires après déduction des chèques en circulation et des avances en fiducie. L'excédent de trésorerie touche des revenus d'intérêts en fonction du taux d'intérêt bancaire du gouvernement.

b) Comptes débiteurs

La valeur des comptes débiteurs est évaluée au coût le plus bas ou à la valeur recouvrable nette. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon le mode dégressif en utilisant les taux suivants :

- *Ordinateurs et équipement de bureau* 30 %
- *Meubles et accessoires de bureau* 20 %

L'amortissement des immobilisations corporelles commence le mois suivant leur achat.

Les immobilisations corporelles sont dépréciées lorsque des conditions indiquent qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de la Société à fournir des biens ou des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles est inférieure à leur valeur comptable nette. Les dépréciations nettes sont comptabilisées à titre de dépense dans l'état des résultats et du déficit accumulé. Les dépréciations ne sont pas contrepassées à la suite d'une augmentation subséquente de la valeur estimative de l'immobilisation corporelle.

d) Incertitude de mesure

La préparation d'états financiers conformément aux NCSP exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses touchant les montants des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses rapportés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont assujetties à l'incertitude de mesure. L'effet de leur modification sur les états financiers lors d'exercices futurs pourrait être important même si, au moment de la préparation de ces états financiers, la direction croit que ces estimations et ces hypothèses sont raisonnables. L'estimation la plus importante de la direction concerne la provision pour pertes sur prêts. Une variation de la qualité du portefeuille de prêts ou des conditions économiques en vertu desquelles ces estimations sont faites pourrait causer des changements importants dans ces estimations de la direction.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont répartis selon les classifications d'actifs financiers et de passifs financiers. Les instruments financiers de la Société sont au départ comptabilisés à leurs juste valeur et ensuite évalués au coût, ou au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

Ci-dessous est dressée la liste des instruments financiers de la Société et leurs bases de mesure connexes en date du 31 mars 2021.

Actifs financiers	Base de mesure
Trésorerie	Coût
Comptes débiteurs	Coût
Prêts en cours	Coût amorti
Somme à recevoir du gouvernement du Nunavut	Coût
Charges des prêts en cours	Coût
Passifs financiers	Base de mesure
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Somme due au gouvernement du Nunavut	Coût

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Lorsque les actifs financiers sont dépréciés, les pertes de valeur sont inscrites à l'état des opérations et au déficit accumulé.

f) Revenus d'intérêts sur les prêts en cours

Les revenus d'intérêts sur les prêts en cours sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. La Société cesse d'accumuler des intérêts dès qu'un prêt est classé douteux. Tous les paiements reçus pour les prêts douteux sont imputés aux intérêts suspendus, aux décaissements de préservation, aux règlements d'arrérages pour les intérêts comptabilisés sur le prêt, puis au solde du capital du prêt, dans cet ordre.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

g) Prêts en cours

Un prêt est classé comme douteux lorsqu'à la suite de l'analyse complète de la situation, il est déterminé que la qualité de crédit du prêt s'est détériorée d'une façon telle que la direction est d'opinion qu'il n'existe plus aucune assurance raisonnable de recouvrement en temps opportun du montant complet du capital et des intérêts. De telles considérations sont évaluées de concert avec d'autres facteurs contributifs et atténuants qui peuvent exister quant à un prêt précis et peuvent comprendre les éléments suivants :

1. Le capital et les intérêts sont échus depuis six mois, à moins que le prêt soit entièrement garanti ou qu'il soit raisonnable de s'attendre à un remboursement du prêt à la suite d'efforts de recouvrement;
2. Le capital et les intérêts sont échus depuis douze mois, peu importe que le prêt soit bien garanti ou non;
3. Le capital et les intérêts sont échus depuis trois mois, si le prêt a déjà été restructuré; ou
4. La garantie de la facilité de crédit est compromise.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la valeur comptable de ce prêt est réduite à sa valeur recouvrable nette estimative. La valeur recouvrable nette estimative correspond aux flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsque le montant et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable, la valeur recouvrable nette estimative est la juste valeur marchande du bien donné en garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus et tous les montants légalement dus à l'emprunteur.

Le montant de la perte de valeur initiale et tous changements subséquents du montant de la perte sont comptabilisés comme une hausse ou une baisse de la provision spécifique pour prêts douteux. Le prêt n'est plus classé douteux lorsque les intérêts suspendus, les frais de préservation et les intérêts accumulés sur le prêt deviennent courants. Tous les paiements reçus pour des prêts ayant été radiés sont comptabilisés de la même manière qu'un autre revenu.

Les prêts redeviennent productifs lorsqu'il est déterminé qu'il existe une assurance raisonnable de recouvrement en temps opportun du capital et des intérêts. Les prêts refinancés sont considérés productifs à moins de répondre aux critères des prêts douteux. Lorsqu'un prêt douteux redevient productif ou qu'il est refinancé selon la méthode de comptabilité d'exercice, tous les intérêts capitalisés non courus à la suite de versements en espèces reçus sont immédiatement comptabilisés comme revenu et le reste des intérêts capitalisés non courus est comptabilisé sur la durée résiduelle du prêt.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

h) Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts s'appuie sur un examen de tous les prêts aux emprunteurs et représente la meilleure estimation de la direction, en fonction de l'expérience antérieure, en ce qui a trait aux pertes sur prêts probables. La provision comprend deux éléments : i) la provision générale pour les prêts productifs, ii) la provision spécifique pour les prêts douteux. La provision comprend deux éléments : i) la provision générale pour les prêts productifs, ii) la provision spécifique pour les prêts douteux.

La provision générale pour les prêts productifs représente l'estimation de la direction concernant les pertes probables pour ces prêts qui ne peuvent pas encore être établis comme expressément douteux. La provision générale est calculée en prenant le total des prêts en cours moins le montant de la provision spécifique à la fin de l'exercice financier, et en soustrayant les remboursements des soldes de prêts après la fin de l'exercice; ce montant est multiplié par 2 %, ce qui représente l'estimation de la direction pour les pertes futures en fonction de l'expérience antérieure.

La provision spécifique pour les prêts douteux est établie en fonction du prêt individuel pour comptabiliser les pertes sur prêts. Le montant de la dépréciation initiale et les changements subséquents sous-jacents découlant d'une réévaluation des valeurs recouvrables estimatives sont comptabilisés dans la provision spécifique au moyen d'un rajustement.

La provision générale pour les prêts productifs et la provision spécifique pour les prêts douteux sont comptabilisées comme baisse au solde des prêts en cours.

i) Radiations

Aux termes des dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques du Nunavut, le conseil d'administration de la Société peut approuver la radiation du capital et des intérêts impayés d'un prêt si le montant total impayé du prêt est de 20 000 \$ ou moins. Si le montant total impayé du prêt est supérieur à 20 000 \$, la radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut. Un prêt radié peut quand même faire l'objet de mesures de recouvrement.

De façon générale, la direction recommande la radiation d'un prêt seulement après avoir épuisé tous les moyens de recouvrement.

j) Passifs liés aux prestations post-emploi

Prestations de retraite

Tout le personnel de la Société est couvert par le régime de retraite de la fonction publique (le régime), un régime à prestations déterminées instauré par la loi et financé par le gouvernement du Canada. Les membres du personnel et la Société sont tenus de verser des cotisations afin de couvrir le coût actuel afférent au service. Conformément à la loi actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation légale ou implicite de verser davantage de cotisations relativement aux services antérieurs ou à un déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les contributions de l'employeur sont comptabilisées à titre de dépense pour l'année où le personnel a rendu les services et elles représentent l'obligation totale au titre de prestations de retraite de la Société.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

j) Passifs liés aux prestations post-emploi (suite)

Prestations autres que le régime de retraite

En vertu des conditions de travail, le personnel de la Société peut gagner des prestations de relogement en fonction des années de service. Ces prestations sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de la personne salariée. Les charges à payer et les dépenses relatives à ces prestations sont comptabilisées au fil des années de service des employés et sont établies en fonction des hypothèses et des meilleures estimations de la direction.

En plus des prestations de fin d'emploi et de relogement, le personnel de la Société a droit au congé de maladie en vertu des conditions de travail. Les prestations autres que le régime de retraite comprennent aussi un montant pour les employés autorisés à accumuler des congés de maladie non utilisés. Cependant, ces droits ne s'acquièrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. La valeur des congés de maladie accumulés devant être utilisés au cours des prochaines années est déterminé selon les hypothèses et les meilleures estimations de la direction.

k) Comptabilisation des revenus

Sauf indication contraire, tous les revenus sont comptabilisés et déclarés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de la période où surviennent les transactions ou les événements ayant généré ces revenus.

l) Contributions du gouvernement du Nunavut

Les transferts sont comptabilisés lorsque le financement est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les règles de financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions gouvernementales sont comptabilisées dans l'état des opérations et déficit accumulé au fur et à mesure que les passifs stipulés sont réglés. La Société n'a pas de soldes de contributions reportés.

m) Opérations entre apparentés

La Société est apparentée, en vertu de la propriété commune, à tous les ministères et sociétés territoriales créés par le gouvernement. La Société considère que les gestionnaires clés, notamment tous les membres du conseil d'administration et le président-directeur général, sont des parties apparentées.

Le gouvernement fournit gratuitement à la Société des contributions et certains services administratifs.

Les contributions administratives fournies par le gouvernement sont mesurées à la valeur d'échange, laquelle est une valeur fixe de considération établie et acceptée par les parties liées en vertu de l'accord de contribution, et sont comptabilisées dans les soldes de comptes connexes.

Les services fournis gratuitement par le gouvernement sont mesurés à la valeur comptable, laquelle est une valeur fondée sur les coûts et les récupérations non répartis, et sont comptabilisés dans les soldes de comptes connexes à leur valeur brute.

La Société rembourse également le gouvernement pour les paiements faits au nom de ses employés en lien avec les salaires et les autres paiements. Ces opérations sont évaluées à leur valeur d'échange en fonction du montant total des paiements faits au nom de la Société.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

n) Services fournis gratuitement par des parties non apparentées

Les services de vérification des états financiers sont fournis gratuitement à la Société par le Bureau du vérificateur général du Canada. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers par rapport aux services fournis.

o) Prochaines modifications aux normes comptables

Certaines normes nouvelles et modifiées utilisées par le CCSP ne sont pas encore en vigueur et n'ont pas été appliquées lors de la préparation de ces états financiers. La Société prévoit d'adopter ces normes nouvelles et modifiées à leur date d'entrée en vigueur et évalue actuellement leurs répercussions sur ses états financiers. Voici les normes qui entreront en vigueur :

Le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, a été publié par le CCSP et est en vigueur pour l'exercice à compter du 1er avril 2022 inclusivement. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation ainsi que l'opération subséquente à la mise hors service, les frais d'entretien et de surveillance.

Le chapitre SP 3400, Revenus, a été publié par le CCSP et est en vigueur pour l'exercice à compter du 1er avril 2023 inclusivement. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de performance et les revenus provenant d'opérations qui n'en comprennent pas.

3. Trésorerie

La trésorerie de la Société est mise en commun avec les fonds excédentaires du gouvernement, ce qui permet de gagner des intérêts bancaires sur le solde combiné plutôt que sur celui d'un seul compte. En 2021, la Société a enregistré un revenu tiré des intérêts de 10 659 \$ (2020 – 35 867 \$) à un rendement moyen de 0,80 % (2020 – 2,25 %).

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

4. Prêts en cours

La Société offre deux classes de prêts en cours; les prêts à terme et les marges de crédit.

La durée des prêts à terme varie d'un an à cinq ans, avec des périodes maximales d'amortissement de 25 ans. Les taux d'intérêts payés par la clientèle reposent sur le coût d'emprunt de la Société auquel s'ajoute un facteur de rajustement du risque qui se situe entre zéro et cinq pour cent. Des paiements de capital et intérêts sont versés par les clients, généralement sur une base mensuelle.

En situation exceptionnelle, des paiements d'intérêts seulement peuvent être versés, pour une période maximum de trois ans.

Les marges de crédit ne peuvent être émises que pour une durée d'un an. Il est cependant possible de les renouveler annuellement. Les taux d'intérêts payés par la clientèle reposent sur le coût d'emprunt de la Société auquel s'ajoute un facteur de rajustement du risque qui se situe entre zéro et cinq pour cent. Les clients doivent verser des paiements mensuels sur les intérêts.

Autant pour les prêts à terme que pour les marges de crédits, des actifs suffisants doivent être donnés en garantie par les clients pour appuyer le montant total du prêt en cours.

Le 28 septembre 2020, le projet de loi 44 (Loi de 2019-2020 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances) a été adopté par l'Assemblée législative du Nunavut, entraînant la radiation d'un montant de prêt de 895 475 \$ (2020 – 929 229 \$) que devaient deux (2020 – cinq) clients.

Au 31 mars 2021, il est prévu que les prêts suivants arrivent à échéance comme suit :

Délai de remboursement	Taux d'intérêt annuel %	2021	Taux d'intérêt annuel %	2020
1 an	5,25 à 6,86 %	1 846 576 \$	5,54 à 6,86 %	1 831 627 \$
1 à 2 ans	5,84 à 6,59 %	2 682 889	5,32 à 6,86 %	1 365 296
2 à 3 ans	6,86 à 6,96 %	3 394 851	5,84 à 6,59 %	2 816 669
Plus de 3 ans	5,25 à 6,59 %	1 554 153	6,43 à 6,96 %	4 218 792
Prêts douteux	5,48 à 6,59 %	3 304 237	5,48 à 6,59 %	4 692 987
		12 782 706 \$		14 925 371 \$
Intérêts de prêts en cours à recevoir (note 6)		69 441		106 376
Frais des prêts en cours		29 946		44 286
		12 882 093 \$		15 076 033 \$
Moins : Provision pour pertes sur prêts en cours (note 5)		2 431 389		3 176 981
Prêts en cours – net		10 450 704 \$		11 899 052 \$

Les frais de prêts en cours sont des montants payés par la Société, soit au nom d'un client, ou par la Société, afin de protéger la garantie sous-jacente d'un prêt en cours. Les frais de prêts en cours comprennent les honoraires de services juridiques et les débours judiciaires, les assurances, les services publics et les frais d'inscription.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

4. Prêts en cours (suite)

Le nombre de prêts par termes jusqu'à échéance sont les suivants :

Délai de remboursement	Nombre de prêts	2021		2020
		Solde des prêts	Nombre de prêts	Solde des prêts
Prêts productifs				
1 an	9	1 846 576 \$	9	1 831 627 \$
1 à 2 ans	7	2 682 889	5	1 365 296
2 à 3 ans	8	3 394 851	7	2 816 669
Plus de 3 ans	5	1 554 153	11	4 218 792
Total des prêts productifs	29	9 478 469 \$	32	10 232 384 \$
Prêts douteux				
1 an	1	982 949 \$	-	- \$
1 à 2 ans	1	385 150	1	982 949
2 à 3 ans	-	-	1	385 151
Plus de 3 ans	-	-	-	-
Date d'échéance passée	5	1 936 138	7	3 324 887
Total des prêts douteux	7	3 304 237 \$	9	4 692 987 \$
Total	36	12 782 706 \$	41	14 925 371 \$

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

4. Prêts en cours (suite)

Voici la répartition des prêts productifs et des prêts douteux par région :

Régions	Taux d'intérêt annuel %	2021	Taux d'intérêt annuel %	2020
Prêts productifs				
Qikiqtaaluk	5,25 à 6,96 %	5 966 494 \$	5,48 à 6,96 %	6 757 206 \$
Kivalliq	5,32 %	830 742	5,32 %	840 252
Kitikmeot	5,48 à 6,96 %	2 681 233	5,53 à 6,96 %	2 634 926
Total des prêts productifs		9 478 469 \$		10 232 384 \$
Prêts douteux				
Qikiqtaaluk	5,48 à 6,59 %	1 783 391 \$	5,48 à 6,59 %	2 909 637 \$
Kivalliq	5,48 à 6,09 %	1 520 846	5,48 à 6,34 %	1 783 350
Kitikmeot	-	-	-	-
Total des prêts douteux		3 304 237 \$		4 692 987 \$
Total		12 782 706 \$		14 925 371 \$
Tous les prêts				
Qikiqtaaluk	5,25 à 6,96 %	7 749 885 \$	5,48 à 6,96 %	9 666 843 \$
Kivalliq	5,32 à 6,09 %	2 351 588	5,32 à 6,34 %	2 623 602
Kitikmeot	5,48 à 6,96 %	2 681 233	5,53 à 6,96 %	2 634 926
Total		12 782 706 \$		14 925 371 \$

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

5. Provision pour pertes sur prêts en cours

	2021	2020
Provision spécifique pour prêts douteux		
Solde au début de l'exercice	2 971 754 \$	3 798 479 \$
Radiation de prêts (note 4)	(895 475)	(929 229)
Changement de la provision pour l'exercice	165 062	102 504
Solde à la fin de l'exercice	2 241 341 \$	2 971 754 \$
Provision générale pour les prêts productifs		
Solde au début de l'exercice	205 227 \$	257 684 \$
Changement de la provision pour l'exercice	(15 179)	(52 457)
Solde à la fin de l'exercice	190 048 \$	205 227 \$
Solde total des provisions pour pertes sur prêts en cours, à la fin de l'exercice	2 431 389 \$	3 176 981 \$

6. Intérêts de prêts en cours à recevoir

	2021	2020
Prêts productifs	23 034 \$	17 004 \$
Prêts douteux	46 407	89 372
	69 441 \$	106 376 \$

L'intérêt accumulé pour les prêts douteux représente l'intérêt accumulé jusqu'au moment où les prêts ont été jugés douteux, moment auquel l'accumulation d'intérêt a cessé.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

7. Comptes créditeurs et charges à payer

	2021	2020
Comptes créditeurs et charges à payer d'apparentés		
Montants payables au gouvernement (note 13)	57 021 \$	184 880 \$
	57 021 \$	184 880 \$
Créditeurs commerciaux et charges à payer à des tiers		
Créditeurs commerciaux	5 058 \$	19 955 \$
Congés annuels, heures compensatoires et congé facultatif	154 227	97 625
	159 285	117 580
Total des comptes créditeurs et des charges à payer	216 306 \$	302 460 \$

Tous les montants ci-dessus sont non porteurs d'intérêt et ont des modalités normales de paiement. Les montants payables au gouvernement sont principalement composés de la masse salariale payée au nom de la Société par le gouvernement.

8. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de retraite

Tout le personnel admissible de la Société est couvert par le régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires de l'employé ou l'employée. Le taux de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 (2020 – 1,01) pour les membres inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (2020 – 1,0) pour ceux inscrits à partir du 1er janvier 2013. Les contributions de la Société de 56 479 \$ (2020 – 55 932 \$) ont été portées au poste des salaires et des avantages sociaux. Les cotisations des employés au régime étaient de 55 920 \$ (2020 – 55 378 \$).

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations de retraite s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le meilleur salaire moyen sur cinq années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées avec l'inflation.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

8. Passifs liés aux prestations post-emploi (suite)

Prestations autres que le régime de retraite

En plus de prestations de retraite, la Société offre des prestations de fin d'emploi et de relogement à son personnel. Ces arrangements relatifs aux prestations ne sont pas préfinancés et n'ont donc aucun actif mis en réserve pour les financer, ce qui cause des lacunes faisant en sorte que les arrangements sont équivalents aux obligations au titre des prestations accumulées.

Les prestations de fin d'emploi sont fondées sur les années de service et la rémunération finale. Les prestations de relogement versées aux employés admissibles sont celles prévues dans les contrats de travail.

Il n'existe aucune attente voulant que les droits existants soient utilisés au cours des prochaines années, aucun congé de maladie n'a été comptabilisé à titre de passif.

	2021	2020
Prestations de fin d'emploi	8 674 \$	6 939 \$
Prestations de relogement	12 341	12 341
	21 015 \$	19 280 \$

9. Somme due au gouvernement du Nunavut

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	14 221 610 \$	18 391 796 \$
Frais d'intérêts sur les avances pour l'exercice	38 714	221 610
Remboursement du capital et des intérêts	(2 255 093)	(4 391 796)
Solde à la fin de l'exercice	12 005 231 \$	14 221 610 \$

L'intérêt sur l'avance est calculé mensuellement en fonction de la moyenne retenue par le gouvernement du Canada de trois ans de rendement d'obligations types à la fin du mois, composé annuellement. En 2021, le taux a varié de 0,18 à 0,53 % (2020 – 0,49 à 1,72 %).

Il n'y a aucune période fixe de remboursement sur les avances, lesquelles sont payables sur demande.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

10. Gestion des risques financiers

Risque de crédit

Puisque la Société détient des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants.

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties d'un instrument financier manque à ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie.

L'octroi de crédit et la gestion de prêts sont fondés sur des politiques de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit posé par les emprunteurs est limitée à la valeur comptable des prêts. La direction de la Société gère l'exposition au risque de crédit par les moyens suivants :

1. des politiques et directives de crédit communiquées aux chargés de prêts dont les activités et les responsabilités comprennent l'octroi de crédit et la surveillance du rendement des clients;
2. une diversification de son portefeuille dans l'ensemble des différentes régions géographiques et la sécurisation des actifs donnés en garantie par les clients;
3. la limitation de la concentration des prêts et des investissements à deux millions de dollars à une entreprise ou à un groupe d'entreprises liées.

Les principaux biens détenus en garantie et grevés d'une sureté et les autres rehaussements de crédit pour les prêts comprennent : i) les hypothèques subsidiaires sur les biens immobiliers; ii) les différentes sûretés sur les actifs; iii) les garanties personnelles et d'entreprises.

Au 31 mars 2021, un montant de 3 104 329 \$ (2020 – 3 655 134 \$) des prêts douteux était garanti par des actifs que la société pouvait vendre pour couvrir partiellement ou complètement les engagements des emprunteurs.

Aucun changement important aux politiques et aux pratiques de gestion des risques de crédit de la Société n'est survenu par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous illustre le risque de crédit maximal de la Société si toutes les contreparties manquaient à leurs engagements le 31 mars 2021.

	2021	2020
Trésorerie	1 173 301 \$	1 594 223 \$
Comptes débiteurs	6 096	14 081
Prêts en cours, moins provisions	10 351 317	11 748 390
Intérêts en cours à recevoir	69 441	106 376
Frais des prêts en cours	29 946	44 286
	11 630 101 \$	13 507 356 \$

Les engagements à faire le décaissement de prêts futurs représentent les portions inutilisées des autorisations à accorder le crédit sous la forme de prêts et de marges de crédit. Quant au risque de crédit, la Société est possiblement exposée à un risque maximal de crédit d'un montant équivalent au montant complet des engagements non utilisés totalisant 2 655 617 \$ (2020 – 2 790 611 \$) (note 11).

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

10. Gestion des risques financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

La Société considère qu'un prêt est en souffrance lorsqu'un client n'a pas fait de paiement conformément aux modalités de paiement. Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des prêts en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme douteux n'ayant pas répondu aux critères pour les prêts douteux.

Prêts en souffrance, mais non douteux	2021	2020
31 à 60 jours	– \$	208 186 \$
61 à 90 jours	–	2 301 497
Plus de 90 jours	6 344 684	–
	6 344 684 \$	2 509 683 \$

Cette hausse du solde des prêts en souffrance, mais non douteux dépassant 90 jours découle du fait que la Société a offert des reports de paiement aux clients afin de les soutenir dans leur gestion des répercussions de la COVID 19.

À la fin de 2021, il n'y avait pas de concentration de risque de crédit pertinente connue par type de client ou par région.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de voir fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des changements aux taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison du fait que les changements des taux d'intérêt des marchés entraîneront des fluctuations de la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs du solde de trésorerie mensuel et des avances du gouvernement.

L'emprunt de la Société auprès du gouvernement s'appuie sur un taux de marché variable, mais la Société prête aux emprunteurs à des taux fixes pour le terme. La marge ou l'écart du taux d'intérêt de la Société augmente lorsque les taux d'intérêt chutent et diminue lorsque les taux augmentent.

La direction de la Société surveille l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, mais elle n'a recours à aucune politique de gestion de ces taux pour contrer leurs fluctuations.

Selon les avances que la Société a reçues du gouvernement en date du 31 mars 2021 et du solde de trésorerie mensuel disponible, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt annuels diminuerait l'excédent d'un montant de 115 747 \$ (2020 – 124 755 \$). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt annuels augmenterait l'excédent d'un montant de 28 055 \$ (2020 – 156 331 \$).

La Société n'est exposée à aucun autre risque du marché.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

10. Gestion des risques financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à respecter ses obligations envers ses passifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité consiste à gérer les dépenses d'exploitation et en espèces dans les limites de la contribution fixe pour l'exercice précisé dans l'accord de contribution conclu avec le gouvernement.

Les échéances des comptes créditeurs et des charges à payer à la fin de l'exercice se situent entre 1 et 31 jours. Les avances du gouvernement sont payables sur demande sans aucune modalité de remboursement fixe. Le remboursement des avances est fait lorsque la Société a suffisamment de trésorerie à sa disposition, et qui ne sont pas affectées à des fins de prêt.

11. Obligations contractuelles et passifs éventuels

En vertu de conventions de prêt conclues avant la fin de l'exercice, la Société s'était engagée à faire de futurs versements de prêt après le 31 mars 2021 pour des prêts à terme de 712 377 \$ dus au cours du prochain exercice et des marges de crédit de 1 443 240\$ qui sont payables sur demande et sans délai établi.

En outre, la Société a émis 500 000 \$ (2020 – 800 000 \$) de lettres de garantie au nom de clients en date du 31 mars 2021. Les lettres de garantie obligent la Société à payer les bénéficiaires applicables seulement en cas de défaut par les clients. La valeur nominale de ces lettres de garantie n'a pas été comptabilisée dans les états financiers puisque le risque de défaut par les clients est impossible à déterminer.

12. Droits contractuels

La Société a conclu des accords pour prêter aux entreprises avec pour objectif de stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut. Ces accords produiront des revenus d'intérêts et des actifs dans le futur. Le tableau suivant résume les droits contractuels de la Société :

2022	523 773 \$
2023	326 436 \$
2024	122 548 \$
2025	51 562 \$
2026	9 492 \$

13. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en vertu de la propriété commune aux ministères, aux organismes créés par une loi, et aux sociétés territoriales du gouvernement. La Société réalise des opérations avec ces entités selon l'usage commercial normal en vertu de modalités semblables à celles entre des parties non apparentées.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

13. Opérations entre apparentés (suite)

Contributions du gouvernement

En vertu des modalités de l'accord de contribution entre la Société et le gouvernement, la Société reçoit un financement de base sous forme de contribution d'exploitation fixe pour ses frais d'administration directs. La Société enregistre également dans les états financiers une estimation du coût des services fournis gratuitement par le gouvernement. Ces services comprennent un soutien comptable et administratif, des services régionaux et des ressources humaines, la location d'un espace de bureau, des services publics, de l'assurance et des systèmes informatiques et téléphoniques.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des contributions du gouvernement comptabilisées dans l'exercice en cours:

	2021	2020
Contribution de fonctionnement	900 000 \$	700 000 \$
Services fournis gratuitement :		
Dépenses liées aux installations	92 036	92 036
Soutien des technologies de l'information	14 004	8 666
Assurance et gestion des risques	5 063	5 104
Administration des salaires et des avantages sociaux des employés	42 968	55 356
Total des contributions du gouvernement	1 054 071 \$	861 162 \$

Remboursement des salaires et autres paiements

Le gouvernement gère et paie la masse salariale et les autres paiements au personnel au nom de la Société. La Société rembourse par la suite ces paiements au gouvernement et comptabilise une charge dans son état des opérations et du déficit accumulé.

Pendant l'exercice, les paiements versés ou à verser au gouvernement au nom de la Société concernant les salaires des employés et d'autres paiements totalisaient 877 188 \$. En date du 31 mars 2021, un montant de 57 021 \$ demeurait non payé et a été inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2021

14. Montants budgétaires

Les chiffres prévus au budget ont été fournis aux fins de comparaison et sont tirés du budget principal des dépenses approuvé par l'Assemblée législative du Nunavut et par le conseil d'administration.

15. COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré pandémie mondiale l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19), et celle-ci continue de se propager au Canada et partout dans le monde. Les activités de la Société ont été modifiées en raison de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux par décret territorial et le report des examens annuels des clients. La situation évolue toujours rapidement et si la pandémie se poursuit, les activités de la Société et de ses clients pourraient subir des répercussions négatives qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Pour aider les clients à gérer les effets de la pandémie, la Société a offert des reports des paiements à ses clients, pour un total des paiements reportés de 212 686 \$.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

SCHEDULE OF TANGIBLE CAPITAL ASSETS

SCHEDULE A

pour l'exercice clos le 31 mars

	Ordinateurs et équipement de bureau	Meubles et accessoires de bureau	2021	2020
Coût				
Solde d'ouverture	57 111 \$	19 267 \$	76 378 \$	74 415 \$
Acquisitions	–	–	–	1 963
Solde de clôture	57 111 \$	19 267 \$	76 378 \$	76 378 \$
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(32 932 \$)	(14 267 \$)	(47 199 \$)	(36 008 \$)
Amortissement	(7 254)	(1 000)	(8 254)	(11 191)
Solde de clôture	(40 186 \$)	(15 267 \$)	(55 453 \$)	(47 199 \$)
Valeur comptable nette	16 925 \$	4 000 \$	20 925 \$	29 179 \$
Taux d'amortissement	30%	20%		

Cette page est laissée en blanc intentionnellement.



"Lender of Northern Opportunity"

2020

2021

RAPPORT
ANNUEL